

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 13 Janvier 1979
DECRET N° 79/12 /MJT.SGFPT/DFP/21022/15

portant intégration et nomination de cer-
tains candidats dans les cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des Services So-
ciaux(Enseignement)

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN..

VI S A S :

Vu l'Acte Fondamental du 5.4.1977 ;

Vu la Loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 67-304 du 30-9-1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-
165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement

Vu le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;

Vu le décret 62/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions
du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

Vu l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militai-
re du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Mi-
nistre du plan ;

Vu le décret 78/665 du 15.11.1978 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n° 2559/MEN-SGEN-DPAA P2 du 25.10.78 transmet-
tant les dossiers des intéressés ;

Vu l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er.- En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30-9.1967 susvisé les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence es lettres et Sciences Economiques session de 1977-1978, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.-

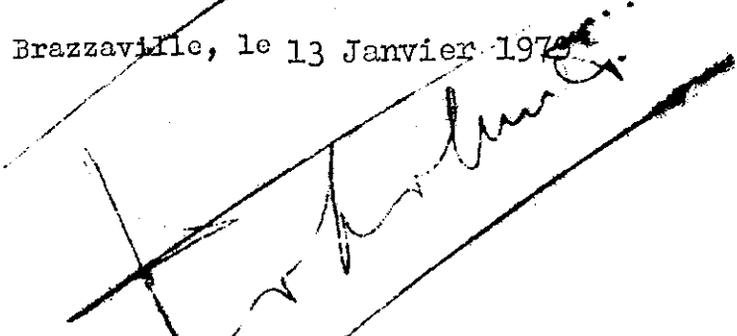
- MM.- LOUBOUNGOU Jean-Marie, né le 22.1.1953 à Koucndi (Madingo-Kayes)
- LOUBOUNGOU MOUTOU, né le 2.2.1951 à Kanga
- BAYOUNDOULA Noël, né le 25.12.1955 à Loubomo
- BONZA Joseph xavier, né le 5.1.1954 à Brazzaville
- Mlle. - M'POVOLO Thérèse, née le 15.5.1952 à Ntombo (Boko)
- MM.- MIEMOUKANDA Emmanuel, né le 12.7.1950 à Mankoussou
- MAFOUTA Simon, Pierre, né le 3.2.1953 à Kivimba
- MOMBO Célestin, né en 1946 à Dissala Dikana
- MANFOUMBI Jean-Baptiste, né en 1952 à Dounguila
- OPIO Gilbert, né le 5.9.1953 à Mpouya
- MANGA Léopold, né le 6.1.1954 à Boyengué
- GAMANDZORI Joseph, né le 9.12.1954 à Sibiti
- POATY Marcel, né le 11.3.1956 à Pointe-Noire
- BERKEBARE Gustave, né le 30.10.1952 à Nkolo Sobola-Mossaka

Article 2.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

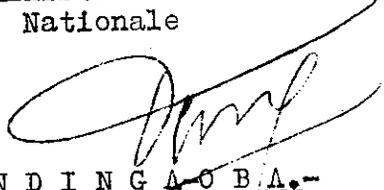
Brazzaville, le 13 Janvier 1979

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan?



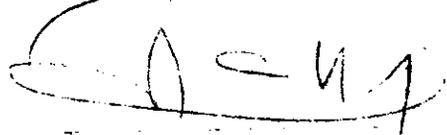
Le Ministre de l'Education Nationale

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-



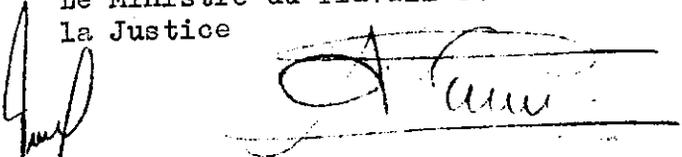
A. NDINGA-OBA.-

Le Ministre des Finances



H. L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice



André MOUELE.-

André MOUELE-ROUATI.-

- AMPLIATIONS :
- JORPC..... 1
 - SGFPT/DFP... 1
 - SGFPT/BST... 1
 - D.B..... 3
 - D.C.F...1 - Dossiers.42
 - MEN.....1 - SGCM/BC.. 2
 - SGEN....2
 - DPAA... 2
 - Intéressés.14